



SNUIPP- FSU

NOTE DE PRESSE

Education prioritaire : zoom

Quelques chiffres :

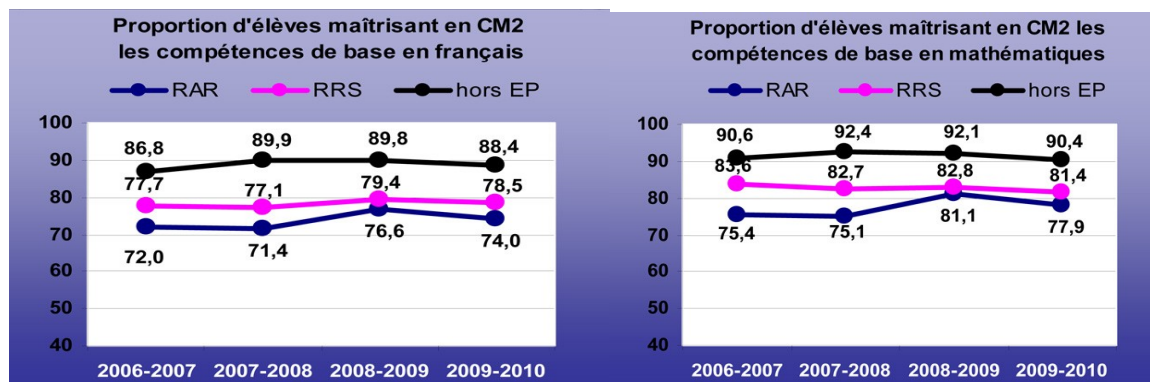
- 254 RAR : réseaux « ambition réussite » qui concernent les 254 collèges et 1 690 écoles, soit près de 5% des collèges publics et des écoles publiques. Ils scolarisent environ 280 000 écoliers.
- 816 RRS : Les réseaux de réussite scolaire concernent quant à eux 823 collèges et 4 859 écoles soit 12% des écoles publiques. Ils scolarisent 702000 écoliers.
- 105 établissements en CLAIR : 77 collèges, 11 lycées et 17 lycées professionnels

Les moyens spécifiques pour l'éducation prioritaire

Les moyens supplémentaires consacrés à l'éducation prioritaire en 2010 s'élèvent à 1 085 millions d'euros. Ils sont répartis de la façon suivante :

- des taux d'encadrement plus favorables en personnels enseignants et de vie scolaire (837,1 M€), soit 13 306 ETP(équivalents temps pleins) supplémentaires dont 7 565 dans le 1er degré, 5 066 dans le 2nd degré et 676 CPE (conseillers principaux d'éducation) et en assistants d'éducation supplémentaires (présence de 3 704 AED supplémentaires) ;
- des dispositifs indemnitaires particuliers (indemnités spécifiques : 101,2 M€) ; un professeur touche une indemnité annuelle de 1155,60€, des dotations en crédits pédagogiques et éducatifs plus importants (10,8 M€) ;
- l'accompagnement éducatif, les stages de remise à niveau, les internats d'excellence, les lycées (135,9 M€).
- Les personnels supplémentaires permettent d'avoir une moyenne de 21.75 en RAR, 22.23 en RRS alors qu'il est de 23.8 hors éducation prioritaire. Ils permettent aussi que les directeurs aient un temps de décharge plus grand en éducation prioritaire.

Résultats scolaires :



Pourcentage d'élèves ayant des acquis insuffisants en mathématiques en CM2	Pourcentage d'élèves ayant des acquis insuffisants en français en CM2
En RAR : 31.5%	En RAR : 19.1
En RRS : 24.5%	En RRS : 12.9
Hors EP : 11.7%	Hors EP : 5.8